SIVOS DU R.P.I. "des 3 Moulins"
25410 OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2017

Convocation du 17 mai 2017
Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Dix-sept, le vingt-quatre mai à 20 heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SIVOS RPI des 3 Moulins s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Pierre DAGON-LARTOT, Président, en session ordinaire.

Présents :
M. DAGON-LARTOT – M. BAIOTTO – Mme GRILLON – M. LARTOT – M. GROSPERRIN – Mme ZILIO – Mme GRAPPEY (a suppléé M. BOUVERET à partir du point n°10) – M. BOUVERET (jusqu'au point n°9)

Absents : M. BOUVERET (absent à partir du point n°10) – M. GESLOT

Invités :
Mmes SIRGUEY et GAIHIER, enseignantes

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T : M. BOUVERET puis Mme GRILLON

Début de la séance : 20h40

<u>Ordre du jour :</u>

1. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2017
2. Devis acceptés depuis la dernière séance
3. Renégociation du prêt auprès de la Banque Populaire
4. Renégociation du prêt auprès du Crédit Agricole
5. Visiophone école d'Osselle – Choix du prestataire
6. Tablettes école de Routelle – Choix du prestataire
7. Subventions scolaires attribuées aux écoles 2017
8. Offre SV Bureau – Scan aux écoles
9. Abris-bus école de Routelle – Choix des prestataires
10. Salle école de Routelle – Peinture à refaire
11. Cantine : mise à disposition à la commune d'Osselle-Routelle pour réunion C.A.G.B
12. Questions diverses

1. **Approbation du procès-verbal du 2 mars 2017**
   Approuvé à unanimité

2. **Devis acceptés depuis la dernière séance**

   - pièce pour autolaveuse :71.32 € TTC
   - Remplacement lampe vidéo projecteur : 438.80 €TTC

   Lydie Sirguey indique que ces pièces existent à des tarifs nettement en dessous de ceux pratiqués par le prestataire : wipple, à condition que l'on puisse faire ces achats sur des sites internet. La création d'une régie serait alors nécessaire. D'autre part il serait souhaitable de disposer de pièce de rechange.

3. **Renégociation du prêt auprès de la banque populaire**
   La renégociation est **acceptée à l'unanimité** au taux de 2,1%, ce sans frais de dossier et sans pénalité. L'économie réalisée est de 30689,34 €.

4. **Renégociation du prêt auprès du crédit agricole**
   La proposition de renégociation est jugée insuffisante : l'économie qui serait réalisée serait à peine supérieure au prêt de la BP alors que la somme empruntée est trois fois supérieure. L'assemblée ne comprend pas le peu d'effort consenti par cette banque et **vote à l'unanimité contre** la proposition de réaménagement de ce prêt au taux proposé ce jour.

5. **Visiophone école d'Osselle – Choix du prestataire**
   Trois propositions sont examinées :
   Gauthier : 1 239,60 € T.T.C sans norme accessibilité 1 758,00 € T.T.C avec norme d'accessibilité
   Ecoffard : 2 066,00 € T.T.C
   ABS : 4 509,60 € T.T.C
   Le choix se porte à l'unanimité sur le moins disant M. Gauthier pour la proposition avec norme d'accessibilité.

6. **Tablettes école de Routelle – Choix du prestataire**

   - devis pour 7 tablettes : 2 :Darty : 1 563,90€ T.T.C - Boulanger 1 812,86 € T.T.C
   - devis pour 8 tablettes un ordinateur fixe un ordinateur portable et installation : Proforma 5473,31€TTC, JM informatique 4 245,10 € T.T.C

   L'offre de proforma jugée la plus complète dont le montant est égal à la subvention, est acceptée à l'unanimité. Il serait souhaitable que ce prestataire soit sollicité pour résoudre les difficultés d'utilisation du matériel informatique sur Roset-Fluans et de pouvoir ainsi se dégager du contrat avec la CAGB. Ces difficultés semblent résolues sur Osselle.

7. **Subventions scolaires attribuées aux écoles 2017**
   Les subventions sont maintenues au niveau actuel et concourront au financement des sorties et de la pratique du sport : 2 x 4 € / élève pour l'année.

   Cette proposition est retenue à unanimité.

8. **Offre SV Bureau – Scan aux écoles**

   Réajustement pour augmentation du forfait copies Noir et Blanc et couleurs en raison du dépassement et installation et maintenance de scanner pour 60,00 € HT par trimestre et par école. la proposition est **acceptée à l'unanimité**.

9. **Abris-bus école de Routelle – Choix des prestataires**

M. le Maire de Roset-Fluans rappelle qu'une subvention (30 %) au titre des amendes de police peut être demandée si l'abris est situé sur la voie publique et que l'avis des parents pourrait être sollicité.

La délibération est reportée.

10. **Salle école de Routelle – Peinture à refaire**

En vue de l'augmentation des effectifs et de la vétusté de la salle, il est proposé de refaire les peintures de la troisième salle.

M. le maire de Roset-Fluans demande à connaître les estimations des effectifs pour la prochaine rentrée. Mme Gaihier présente les demandes d'inscription pour l'école maternelle: 22 élèves en petite section , 14 en moyenne section , 20 en grande section : total 56 élèves répartis en deux classes. M. le Maire de Roset-Fluans demande si cette liste intègre des enfants dont le domicile est situé en dehors du secteur du RPI. Me Gaihier précise que les enfants concernés dont la demande a été prise en compte sont acceptés si un autre enfant de la fratrie est déjà inscrit sur le RPI, si pour des raisons familiales ou autres la garde des enfants ne pourra pas être assurée sur le secteur de leur domicile. M. le Maire de Roset-Fluans insiste sur le fait que ce type de dérogation doit être clairement exposé et approuvé par le Sivos et qu'il serait souhaitable que ces demandes d'inscription concernant ces dérogations soient réalisées dans la plus grande transparence. Quelques cas sont alors évoqués par Mme Gaihier sans qu'aucun membre de l'assemblée n'émette un avis défavorable.

M. Bouveret quitte la séance. Sa suppléante Mme Grappey le remplace. Mme Grillon reprend le secrétariat.

11. **Cantine : mise à disposition à la commune d'Osselle-Routelle pour réunion C.A.G.B**

La Commune d'Osselle-Routelle demande que soit mise à sa disposition la salle de la cantine pour 2 ateliers participatifs réunissant les habitants, l'équipe municipale et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le projet de la base de loisirs.
Les dates prévues sont les lundis 12 et 19 juin de 19 à 21h. Il est précisé qu'il faut établir une convention, et qu'il y soit inscrit que la salle soit rendue propre, et que ce ne soit pas le Maire qui signe cette convention pour ne pas être juge et partie à la fois. Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe que le repas champêtre organisé par l'association Auricella se fera dans la cour de l'école le 1er Juillet. (cette manifestation fait partie de la convention signée entre le RPI et Auricella)

12. Questions diverses

- Serrures à changer sur l'école d'Osselle. M. Mirablon est venu voir le problème.
- Ouverture du grillage (porte) dans la cour de l'école d'Osselle pour sortir en cas de problème dans le cadre du PPRS.
- Demande de la part la Directrice de l'école de Roset-Fluans qui souhaite renouveler les séances de piscine au centre Croppet pour l'année scolaire 2017/2018. Il y aurait possibilité d'utiliser 2 créneaux au lieu d'1 pour 2 classes de cycle 3 au lieu d'une à raison de 8 séances à 100 €/séance pour le transport (qui seraient financés par la coopérative comme cette année). Coût de la séance 95 €/classe qui pourraient être financés par le RPI.
  Le Maire de Roset-Fluans indique qu'un don de 234 € a été fait par sa commune pour la coopérative. Cela a permis de financer 2 transports.

- Demande du Maire de Roset-Fluans de relancer les Francas pour l'ouverture les lundis mardis jeudis et vendredis de la cantine scolaire à l'école de Roset-Fluans.

- Par soucis de transparence, le Maire de Roset-Fluans informe qu'il a appris par les officiels que la Préfecture allait lancer une enquête par rapport à ces histoires d'écoles.

- Triathlon des 3 et 4 juin à Osselle-Routelle : présentation et proposition aux 3 écoles d'initiation et de découverte de ce sport.

La séance est levée à 21h50.

Le Président,

Pierre DAGON-LARTOT.

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE
R.P.I
des
3 MOULINS
DOUBS